prudentes que cette hausse eût été mieux assise, si elle eût été plus lente, et qu'elle est trop vive pour ne pas amener d'ici à peu de temps une réaction, au moins momentanée. Elle est menée par la spéculation plutôt que par des besoins immédiats et sérieux. Il faut s'attendre à des réalisations qui pèseront sur les cours. On nous objectera que le bas prix extraordinaire des matières premières appelait inévitablement un mouvement de cette nature. Cela est de toute évidence, mais nous n'en aurions pas moins souhaité, pour le bien général des affaires, une hausse lente et successive, gagnant chaque jour un peu de terrain, et s'y consolidant avec fermeté.

Du reste, en matière de hausse ou de baisse, neuf fois sur dix le raisonnement ne signifie rien, et les prévisions les plus logiques sont renversées par l'imprévu. C'est affaire d'instinct et nous dirons presque de sentiment. Aucun des haussiers les plus ardents que nous avons consultés n'a su nous dire précisément pourquoi il haussait. Le motif le plus clair que nous soyions parvenus à dégager est que l'on compte qu'il n'y aura pas de guerre au printemps ; les gouvernements qui voudraient la faire, comme remède dérivatif de leurs embarras intérieurs, *ne pouvant pas la faire*, pour des motifs que nous ne croyons pas devoir énoncer.

Ce qui pourrait faire croire encore au sérieux du mouvement actuel, c'est que l'Angleterre conduit le branle, et que les fabricants de Bradford se montrent exigeants sur les prix, et ont des prétentions plus élevées que celles de nos fabricants. Plusieurs acheteurs de la semaine dernière qui avaient refusé d'acheter à Roubaix, et étaient passés en Angleterre, croyant y trouver des affaires plus faciles, ont été vivement ramenés, et sont revenus cette semaine se rabattre sur nos articles qu'ils avaient d'abord dédaignés. Si les Anglais se mettent en tête du mouvement, et nous rabattent ainsi les acheteurs, nous avons vraiment la chance d'obtenir aussi de l'augmentation.

Cette semaine a été fort bonne pour les lainages, bien qu'ils soient en morte saison. — Les articles pur coton, ou coton dominant, pour pantalons, se sont bien vendus avec de la hausse. La nouveauté pour robes et la fantaisie sont encore délaissées ; cependant, on a cette semaine, levé beaucoup d'échantillons et pris note des existences dans ces genres, ce qui fait croire à un prochain réveil.

J. Reboux.

Nouvelles des Marchés anglais

Laines. — Les prix que l'on demandait la semaine dernière pour les bonnes laines de Lincoln sont fermement tenus, et facilement obtenus aujourd'hui ; il y a généralement de la fermeté sur tout le marché. L'extrême rareté de plusieurs laines de première sorte, telles que agneaux et brebis lustre, brebis du Sud, des toisons de Kent, Stafford et autres, produit une certaine impression, et contribue au maintien des prix en entretenant une apparence factice d'activité. Il est cependant certain qu'il s'est fait d'importantes affaires. Les filateurs paraissent acheter plus qu'il ne faut pour le besoin de leurs ordres actuels. Nous devons cependant dire que l'opinion de plusieurs personnes bien renseignées habituellement est que cette amélioration ne durera pas longtemps.

Fils de laine. — Que ce soit pour la spéculation, ou pour les besoins réels de consommation, (et il est probable que c'est pour ces deux causes) il s'est fait certainement de grandes affaires en fils pour l'exportation. Sous l'influence de la hausse des matières, les filateurs ont élevé leurs prix d'un demi-denier à la livre depuis la semaine dernière. Mais cette augmentation, disent-ils, ne suffit pas à compenser la hausse qu'ils ont dû payer pour les laines. Ils se plaignent de se trouver dans une situation aussi mauvaise, sinon pire, qu'auparavant. Pour la consommation intérieure, il s'est fait aussi des affaires, et à des prix plus avantageux.

Tissus. — Le mouvement de hausse s'est fait aussi sentir pour les tissus, quoique d'une façon moins sensible que dans les laines et dans les filés. Les fabricants reçoivent cependant beaucoup d'ordres. Les acheteurs pour l'intérieur et pour l'étranger opèrent avec plus de franchise, et ont beaucoup acheté. Les tissus de Bradford qui sont à New-York se vendent bien, d'après les dernières nouvelles, mais on ne fait rien ici pour l'Amérique. Ce qui donne lieu à une bonne espérance d'activité, c'est que les maisons du pays vendent davantage à leurs clients du détail depuis quelque temps. Les prix augmentent. (*Bradford Observer.*)

CHRONIQUE LOCALE

La lettre suivante vient d'être adressée à M. le Maire de Roubaix :

« Lille, le 19 février 1868.

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous informer que, par décision de Son Excellence le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, il est créé, à Roubaix, un bureau de vérification des poids et mesures dont la circonscription comprendra les cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy, qui seront distraits du bureau de vérification de l'arrondissement de Lille.

« Un vérificateur sera chargé de la direction de ce service ; il résidera à Roubaix.

« Je vous prie de donner à cette décision la publicité, par les moyens ordinaires, et surtout de la porter à la connaissance des assujettis de votre localité.

« Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Pour le Préfet :
Le vice-Président du Conseil de Préfecture délégué,
« *Signé* Cleenewerck de Crayencourt.

« Pour copie conforme :
Le Maire de Roubaix,
« C. Descat. »

Un arrêté municipal prescrit les mesures suivantes pendant le Carnaval :

Art. 1er Toute personne qui, pendant le temps du carnaval, se montrera dans les rues, promenades et lieux publics, masquée, déguisée ou travestie, ne pourra porter ni arme ni bâton.

Art. 2. Le mercredi des cendres, à partir de six heures du matin, personne ne pourra circuler sous le masque ni travestie sur la voie publique ou dans les lieux publics.

Art. 3. Aucun individu ne pourra prendre de déguisements qui seraient de nature à troubler l'ordre public, ou à blesser la décence et les mœurs, ni porter aucun insigne ni costume appartenant soit aux ministres des cultes légalement reconnus par l'Etat, soit à un fonctionnaire public.

Art. 4. Il est défendu à toute personne masquée, déguisée ou travestie, d'insulter qui que ce soit, par des invectives, des mots grossiers, ou des provocations injurieuses.

Art. 5. Elles ne pourront pareillement s'arrêter sur la voie publique pour y tenir des discours indécents ou y provoquer les passants par des gestes ou paroles contraires à la morale publique.

Art. 6. Il est pareillement défendu à tout individu masqué ou non masqué, de jeter dans les maisons ou sur les personnes aucun objet ni substance qui puisse blesser, endommager ou salir les vêtements.

Art. 7. Toute personne masquée, déguisée ou travestie, invitée par un officier de police ou par un agent de la force publique à le suivre, doit se rendre sur le champ au bureau de police le plus voisin, pour y donner les explications qui peuvent lui être demandées.

Art. 8. Les masques et les travestissements sont défendus le lendemain de la mi-carême.

Le dernier numéro des Actes administratifs de la Préfecture du Nord, contient la circulaire suivante :

Lille, le 12 février 1868.

Messieurs, le décret impérial du 25 janvier 1865 a dispensé les appareils à vapeur de l'autorisation préalable à laquelle leur établissement était assujetti par les règlements antérieurs, mais les articles 10 et 11 du décret obligent les industriels à en faire, à l'avance, la déclaration au préfet, qui doit leur en donner acte immédiatement

Mais il résulte des rapports de MM. les Ingénieurs des Mines que beaucoup de chefs d'établissement négligent de remplir cette formalité. La déclaration exigée formant la base de la surveillance que l'administration doit exercer dans l'intérêt public, il importe au plus haut degré que les industriels se conforment exactement aux dispositions prescrites à cet égard par le décret précité.

Je vous prie, Messieurs, de rappeler aux chefs d'établissements résidant dans vos communes, les obligations qui leur sont imposées sur ce point et de les inviter expressément à les remplir le cas échéant, en leur faisant remarquer que toute omission ou négligence de leur part, constituerait une contravention qui serait nécessairement poursuivie conformément à l'article 29 du décret du 25 janvier 1865.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le préfet empêché :
Le Secrétaire-Général délégué,
C. de la Jonquière.

Le *Moniteur* n'est pas arrivé à Roubaix aujourd'hui.

A partir du 1er mars prochain, quelques modifications seront apportées dans la marche des trains sur la ligne du Nord :

Entre Lille et Mouscron.

Le train n° 159 partira de Lille à 11 h. 05 minutes du matin au lieu de 11 heures 15 minutes ;

Le train n° 160 partira de Mouscron à midi 10 (heure belge) au lieu de midi 20.

Entre Lille et Paris

Le train n° 30 partant à 1 heure 10 m. du soir de Lille sera expédié à 1 heure soir, pour arriver à Paris à 5 heures 50 soir.

Entre Valenciennes et Douai

Le train n° 30 sera avancé de 5 minutes ; il partira de Valenciennes à midi 35 au lieu de midi 40.

Le train n° 24 partira de Valenciennes à 8 heures 50 minutes du matin au lieu de 8 heures 55 minutes du matin.

Entre Amiens et Douai

Le train n° 141 sera avancé de 5 min. et sera expédié d'Amiens à 7 heures du matin au lieu de 7 heures 05 minutes du matin.

Entre Busigny, Lille et Valenciennes

Le train n° 39 partira à 6 heures 10 m. du matin au lieu de 6 heures 20 minutes du matin ; il sera avancé de 10 minutes sur tout son parcours de Busigny à Douai et Valenciennes, d'une part, et de 5 min. entre Douai et Lille, d'autre part.

Entre Douai et Lille

Le train n° 143 sera avancé de 7 min. et partira de Douai à 9 heures 58 minutes du matin au lieu de 10 heures 05 minutes du matin.

Nous recevons de Bruxelles la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

« Mon cher monsieur,

« Vous annoncez dans votre honorable journal que mon frère, Edouard Redon, a légué en mourant une rente annuelle de *six cents francs* à un jeune ouvrier des environs de Roubaix. Le fait est vrai, mais vous avez été mal renseigné quant au chiffre : c'est une rente de neuf cents francs qui devra être servie à Jules Lescaut par les fils de M. Edouard Redon.

« Permettez-moi de vous remercier en mon nom et en celui de toute notre famille, des signes si sympathiques que vous voulez bien nous consacrer et recevez la nouvelle expression de mes sentiments les plus distingués.

« Ludovic Redon,
propriétaire à Bruxelles.

« Bruxelles, vendredi 21 février 1868. »

Le détachement du 54e a quitté notre ville ; il a été remplacé aujourd'hui par plusieurs campagnies du 59e qui faisait partie de la dernière expédition de Rome.

L'éclipse annulaire de soleil qui doi avoir lieu le dimanche 23 février ne sera pas visible dans le département du Nord.

Vendredi matin, vers huit heures, un incendie s'est déclaré à Lille, rue Esquermoise, dans les étage supérieurs d'une maison occupée par MM. Pessé et Cie, négociants. Le feu s'est développé dès le début, avec intensité. Les pompiers du poste de la Grande-Place se sont rendus les premiers sur les lieux, et ont cherché à préserver les habitations voisines et à sauver les marchandises dont le second et le troisième étages étaient remplis ; mais tous leurs efforts ont été inutiles, et la plus grande partie des marchandises est devenue la proie des flammes. On évalue les pertes à 200,000 francs environ, couvertes par deux Compagnies d'assurances. On ignore jusqu'à présent quelles sont les causes de cet incendie. (*Progrès.*)

Dans la même journée, vers neuf heures et demie du soir, un nouvel incendie a éclaté rue de Paris, au n° 129, chez M. Florin, marchand de toiles.

Les secours ont été promptement organisés par les sapeurs-pompiers, vigoureusement aidés en cela par les soldats de la garnison et les habitants de la ville ; et en moins d'une heure on était maître du feu.

Les pertes sont évaluées de 25 à 30,000 francs. Il y a assurance pour une semme supérieure.

Mardi dernier, un petit garçon de 4 ans, le nommé Edouard Liagre, demeurant chez ses parents à Wasquehal, a péri dans le canal où il était tombé par accident.

Hier, vers dix heures et demie du soir, un rassemblement assez considérable s'était formé au Blanc-Seau par suite d'une altercation survenue entre deux gendarmes et le conducteur d'une voiture, pris en flagrant délit de contravention à la police de roulage. L'individu, qui était dans son tort, menait grand tapage et insultait les agents de l'autorité qui ont fait preuve de grande patience en cette circonstance. Finalement, procès-verbal a été dressé contre le délinquant qui habite Mons-en-Barœul où il est cabaretier

On écrit de Monchin (canton de Cysoing) qu'une veuve de 80 ans vient d'épouser un vieillard qui compte 77 printemps. Le fils, âgé de 53 ans, a été le témoin du mariage de sa mère.

« Boire sans soif, disait Mme de Sévigné, manger sans faim et se marier en toute saison et à tout âge, c'est ce qui distingue l'homme de la bête. »

On a arrêté, il y a quelques jours, dans le quartier Sainte-Elisabeth, un individu, qui, dans le cours d'une discussion, a porté à sa femme un violent coup de couteau.

On vient de mettre en arrestation pour fraude le nommé Joseph Dubois, âgé de 25 ans, tisserand à Roubaix.

Procès verbal a été dressé contre un cabaretier de Cysoing, le sieur Dumoulin, pour excitation à la débauche.

TRIBUNCL CORRECTIONEL DE LILLE.

Audience du 21 février.

Louis Degryse a été arrêté à Tourcoing, mendiant de porte en porte. Il comparaît devant le tribunal correctionnel, qui le condamne à un mois de prison.

Fortunée Ghesquier, servante à Quesnoy-sur-Deûle, a dérobé, au préjudice de son patron, une somme de 120 francs, du linge et des effets pour une valeur de 140 francs. — Six mois de prison.

Un repris de justice, Auguste Loridan, a dérobé à Tourcoing, dans la maison où il loge, un manteau valant 20 fr., qu'il a vendu pour 3 francs. — Quatre mois de prison.

Jean-Baptiste Vanhecke, chauffeur dans un atelier de Tourcoing, a dérobé 150 fr. fr. à son logeur ; ce voleur a fait preuve d'une certaine discrétion, car il a enlevé cette somme dans un coffre contenant 500 fr. en espèces — Trois mois de prison.

Hippolyte Derville, Alfred Ollivier et Henri Ollivier sont trois contrebandiers émérites bien connus des agents de l'administration des douanes. Il y a quelques jours, surpris par un douanier en flagrant délit de fraude aux environs de Ronchin, ces trois individus ont opposé à l'agent qui voulait les arrêter la plus vive résistance. Comprenant que la force était de leur côté et qu'il importait de ne pas laisser donner l'alarme aux postes voisins, ils ont littéralement assommé le malheureux douanier qu'ils ont abandonné au milieu des champs, meurtri de coups et sans connaissance. Ils ont ensuite regagné à la hâte le territoire belge.

Le tribunal les condamne aujourd'hui par défaut, savoir :

Les deux premiers, chacun à 4 mois de prison et 500 fr. d'amende pour le délit de fraude ; et chacun à 6 mois de la même peine et 500 fr. d'amende pour le délit de rébellion.

Le troisième à 4 mois et 500 fr. d'amende pour le délit de fraude, et 4 mois et 500 fr. d'amende pour le délit de rébellion.

La durée de la contrainte par corps est fixée à 4 mois.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE

Il n'y aura pas cours lundi prochain 24 février.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 26 février, à 8 h. 1/4 du soir.

Les Electroscopes et l'Electrophore. L'Etincelle électique et les circonstances qui l'accompagnent. Le tube et les carreaux étincelants.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

COURS DE LA BOURSE

Du 22 Février 1868

Cours de jour		Cours précédent	
4o/o.....	69 30	— 4o/o	69
3o/o.....	100 75	—4 1/2	100

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Hector Ferdinand Fidèle Marlière, trieur de laines, et Célinie Joseph Dupriez, journalière.

Jean Baptiste Playe, tisserand, et Joséphine Rosse, tisserande.

François Dannel, marchand de beurre, et Philomène Joseph Duel, sans profession.

César Louis Swyngedouw, fileur, et Adèle Joseph Bouche, soigneuse.

MARIAGES.

Louis Désiré Jean-Baptiste Lecomte, 35 ans, tisserand, et Elise Philomène Duthoit, 24 ans, bobineuse.

Jean-Baptiste Vanderaspoilden, 62 ans, journalier, et Françoise Vanhauwe, 46 ans, journalière.

Charles Joseph Carton, 28 ans, fondeur en fer, et Julie Angélique Hauwel, 27 ans, journalière.

Louis Joseph Ghislain Moriels, 32 ans, tisserand, et Alexandrine Frédéricq, 32 ans, journalière.

Auguste Decannière, 32 ans, ourdisseur, et Silvie Marie Ollivyn, 30 ans, journalière.

François Debraekeleir, 22 ans, tisserand, domicilié à Gand, et Marie Joséphine Fack, 18 ans, rattacheuse.

Emile Joseph Everaert, 25 ans, maréchal ferrant, et Laure Julie Marie Deregnaucourt, 20 ans, journalière.

Alphonse Désiré Delacour, 28 ans, fileur et Adelaïde Joseph Dernoncourt, 25 ans, rattacheuse.

Louis Carlos Desobry, 46 ans, tisserand, et Catherine Joseph Vorreux, journalière.

Jules César Desmulier, 26 ans, tisserand, et Hermance Sophie Masure, 26 ans, tisserande.

Polidore Dacmers, 24 ans, tisserand, et Léonie Vanootegom, 22 ans, journalière.

Henri Joseph Vandewiele, 26 ans, ajusteur mécanicien, et Fidéline Constance Gruson, 22 ans, couturière.

Oplinus Delbeke, 28 ans, tisserand, et Virginie Joseph Seynave, 25 ans, tisserande.

Edouard Joseph Constantin, 34 ans trieur de laines, et Angélique Marie Joseph Gras, 44 ans, trieuse de laines.

Henri Joseph Vaneenoo, 24 ans, mécanicien, et Marie Elisa Vandriessche, 20 ans, tisserande.

Augustin Vandewoestyne, 26 ans, tisserand, et Clémence Prouvost, 23 ans, journalière.

NAISSANCES.

17 février. — Liévin Jean, fils légitime de Pierre Debel et de Charlotte Coppenolle.

Célina, fille legitime de Louis Joseph Soyez et de Philomène Clémentine Dumortier.

Maria, fille légitime de François Inghels et de Joséphine Demoey.

18 février. — Marie Rosalie, fille légitime de Charles Louis Vercruysse et de Lucie Colette Debouvrie.

Louis Ivo, fils légitime d'Ives Vandendriessche et de Mathilde Devos.

Ida Marie, fille légitime de Charles Serraes et d'Amélie Vermandel.

Marie, fille légitime de Louis Carlos Bonte et de Sophie Joseph Dérin.

Gustave François, fille légitime d'Auguste Jean Lefevere et d'Emélie Van Eenoo.

Julie Clémence, fille légitime de François Joseph Martin et de Sophie Fremaux

Zoé Juliette, fille légitime de Désiré Hibon et de Flore Juliette Cartigny.

Clément Joseph, fils légitime de Jean Baptiste Doye et de Thérèse Joseph Delfosse.

Angèle, fille légitime d'Alphonse Joseph Vanwynsberghe et de Natalie Dujardin.

Eugène Henri, fils légitime d'Alphonse Alexandre Chatteleyn et de Julienne Onof.

19 février. — Ferdinand, fils légitime d'Alfred Jean Baptiste Hespel et de Joséphie Carette.

Eléonore Marie, fille légitime de Victor Eugène Haugedé et de Cécile Lamarque.

Marie Rosalie, fille légitime de Charles Lucien Lecomte et de Liévine Joséphine Cattelain.

Emile, fils légitime de Joseph Ange De Beer et d'Elisa Catherine Bruggeman.

Léopold, fils naturel de Constance Mertens.

Jules Germain, fils légitime de Jules Napoléon Roland et de Marie Masse.

Louis Désiré, fils légitime de Cornille Prévot et de Juliette Coussart.

20 février. — Marguerite Joseph, fille légitime de Jean-Baptiste Lequenne et de Mélanie Steuve.

Pierre François, fils légitime de Pierre Roussel et de Rosine Parsis.

Auguste Maurice, fils légitime d'Auguste Masurel et de Sophie Buchy.

21 février. — Mathilde, fille légitime de Louis Lefebvre et de Pauline Van Moen.

Victor Louis, fils légitime de Jean Morseau et de Marie Montcarni.

DÉCÈS.

17 février. — Jean François Bodoux, 72 ans, tisserand, rue d'Arcole.

18 février. Jean Baptiste Depoorter, 38 ans, rue de la Perche.

Marie Derbaudrusghien, 7 mois, rue de l'Arc.

Aimé Margerin, 87 ans, rentier, rue de Lille.

Catherine Henriette Gonart, 50 ans, ménagère, Fontenoy.

Clara Joseph Seutin, 37 ans, rue St-Jean.

Césarine Adèle Ringot, 48 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Séraphin Joseph Honorez, 64 ans, tisserand, Hôpital.

Louis Désiré Lepers, 24 ans, mécanicien, Hôpital.

19 février. — Alexandre Roussel, 1 an, rue du Ballon.

Pierre Joseph Seghers, 75 ans, journalier, Petites Sœurs des Pauvres.

Liévin Depraetere, 39 ans, tisserand, rue des Longues-Haies.

Maria Desbonnets, 3 mois, rue de Lannoy.

Charles Victor Henri Valentin, 4 mois, rue du Collége.

20 février. — Joséphine Vandervelden, 4 ans, hôpital.

Xavier Armand Liégeois, 2 ans, rue d'Inkerman.

Emile Joseph Catteau, 5 mois, au Pile.

Jean-Baptiste Etienne Bogart, 2 mois, Epeule.

Joseph Clément Dupire, 2 ans, rue de l'Hermitage.

Paul Alfred César Toulet, 11 mois, rue Neuve.

21 février. — Pierre François Joseph Potier, 74 ans, journalier, hospice.

Philomène Marie Delrue, 20 ans, modiste rue Latine.

31 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Loterie des ENFANTS PAUVRES *infirmes et incurables*, la *plus grande loterie*, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la *Banque de France*.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES

Adresser (en mandat-poste ou timbres poste) *cinq francs* au directeur du *Bureau-Exactitude*, 68 rue Rivoli, Paris, et en recevra, par retour du courrier, VINGT billets *assortis* pour toutes chances de gain de 342 lots et

3 GROS LOTS, 350000 F.

7501

Changement de domicile

Estaminet de l'*OURS BLANC*

THÉOPHILE RASSAERT

DEMEURE ACTUELLEMENT

Rue du Calvaire, Roubaix

Croix et plaques pour tombes.
Chaines et entourages de tombeaux.
Numéros pour tissages et filatures.
Plaques de voitures et modèles en tous genres.

Le sieur RASSAERT se rendra au domicile des personnes qui désireraient voir son Album. 7463r